La répétition de poteaux en biais sur la façade est-elle purement esthétique ou a-t-elle une utilité ?

R. R. : Ces poteaux ont une utilité puisqu'ils servent à soutenir, mais également à filtrer la lumière. En effet, le bâtiment principal a l'essentiel de ses structures à l'extérieur afin de libérer les espaces des salles de classe et des locaux en façade (aucun poteau dans ces espaces). Placés ainsi, les porteurs verticaux en façade ne sont plus de simples poteaux mais jouent également le rôle de « résilles », c'est-à-dire de filtres à la lumière naturelle, à l'ensoleillement. D'un point de vue esthétique, il n'y avait aucune raison que ces poteaux se répètent de façon identique.
C'est donc un choix qu'ils soient disposés avec une certaine diversité.

Comme nous l'avons évoqué, l'extérieur du bâtiment se veut très minéral, très sobre. Qu'en est-il de l'intérieur ?

R. R. : La sobriété ne s'arrête pas à l'entrée des bâtiments… Mais sobre ne veut pas dire triste mais plutôt respect des collégiens. **Notre souhait est effectivement d'offrir aux enfants un environnement qui laissera la place aux couleurs de leurs vêtements, de leur sac…** Quelques exceptions cependant : la salle d'arts plastiques (des chaises de toutes couleurs) ; la salle de musique (une ambiance sombre avec vue sur un patio à claire-voie, filtrant la lumière) ; le CDI, le restaurant…

Vous semblez donner une grande importance au traitement paysager de la cour. Pouvez-vous nous en dire plus ?

R. R. : Les exigences liées au site imposent la réalisation d'une profonde et longue noue* paysagère installée en fond de cour.
S'y exprimera la variété des végétaux : en fond de noue, des aulnes qui acceptent « les pieds dans l'eau » ; en limite de noue, un alignement de liquidambars assurant un repère localement et au lointain tout à fait exceptionnel à l'automne ; deux haies bocagères ; de très nombreux pieds de glycine le long de la clôture et, dans la cour, deux types de tilleuls.
* Sorte de fossé qui permet de recueillir les eaux de pluies et d'absorber les averses

Le nouveau collège en chiffres

- 26 salles d'enseignement.
- 1 CDI.
- 1 salle polyvalente.
- 1 espace dédié aux parents.
- 1 salle de restauration avec production sur place.
- 1 gymnase de 800 m².

Qu'aimeriez-vous que les collégiens disent de ce collège ?

R. R. : Pour reprendre le mot d'un étudiant qui révisait dans la bibliothèque de l'université Paris-Diderot : « ici c'est top, ça déchire ! ». Ou plus simplement, les collégiens pourraient-ils dire : « j'y suis bien pour étudier, pour y être, pour y retrouver mes… » (je ne sais comment ils s'appellent entre eux maintenant !).

Évelyne Rabardel

Première vice-présidente déléguée aux collèges, à l'action pour la réussite éducative et à la culture

Le Département du Val-de-Marne a travaillé en étroite collaboration avec la ville de Vitry, afin que le futur collège s'inscrive pleinement dans l'évolution du quartier du Port-à-l'Anglais. Dès le mois de septembre 2019, les élèves feront leur rentrée dans ce bel établissement. Un comité de suivi du chantier, composé principalement de parents d'élèves, de la Ville, du Département et de l'aménageur, travaille depuis plusieurs mois à la sécurisation du cheminement piéton de ces futurs collégiens.
Des aménagements sur la voirie et le stationnement ainsi que des balades urbaines ont eu lieu.
Un travail de prévention, financé par le Département et mené par l'association Vivacités auprès des jeunes, se déroule dans les établissements scolaires concernés, avant l'été.
Je ne doute pas que la multiplication de ces actions et la responsabilité de chacun permettront aux élèves d'aborder, dans les meilleures conditions possible, une scolarité apaisée.

Jean-Claude Kennedy

Maire de Vitry-sur-Seine

À la rentrée 2019, le 8e collège de Vitry ouvrira ses portes.
Nous avons voulu, avec le Conseil départemental, en faire un symbole fort de l'opération engagée dans le secteur Seine-Gare, avec l'ambition de poursuivre le développement d'une ville pour tous, construite avec et pour les Vitriots. Ce choix a du sens, tant l'éducation et la réussite éducative sont des priorités de l'action municipale.
Je suis fier que ce collège soit le premier en France à porter le nom de Josette et Maurice Audin. C'est un juste hommage au mathématicien, militant communiste et anticolonialiste assassiné en 1957 en Algérie, et à son épouse.

Conseil départemental du Val-de-Marne - Direction de la communication/studio graphique - Crédits photos : Alain Bachellier, Eric Legrand, agence Rudy Ricciotti, DR - Impression : Grenier - Juin 2019.

JUIN 2019

Collège Josette-et-Maurice-Audin
Vitry-sur-Seine

Christian Favier
Président du Conseil départemental du Val-de-Marne

Chaque année, le Département consacre un effort important pour reconstruire, rénover, entretenir les collèges du Val-de-Marne.
La priorité que nous donnons à la jeunesse et à l'éducation, se traduit ici, à Vitry-sur-Seine par la construction d'un nouvel établissement, le 105e collège public du département. Attendu depuis plusieurs années, c'est un vrai plaisir de voir aujourd'hui ce chantier se terminer, pour accueillir dans quelques semaines les élèves.
Accompagner la réussite des jeunes Val-de-Marnais implique de leur offrir des bâtiments de qualité, bien entretenus et équipés, mais aussi de les accompagner à travers un projet éducatif ambitieux leur permettant d'appréhender différemment des thèmes abordés en classe.
Numérique, restauration scolaire, apprentissage de la citoyenneté sont des axes forts de ce projet éducatif qui promeut, également, la place des parents dans l'éducation de leurs enfants. Dans un contexte de contraintes inédites, cette politique représente un effort financier important, mais c'est un choix d'avenir ! Face aux inégalités sociales et territoriales qui s'aggravent, notre collectivité entend continuer à agir pour contribuer à faire du droit à la réussite pour tous une réalité.

VAL de MARNE Département utile

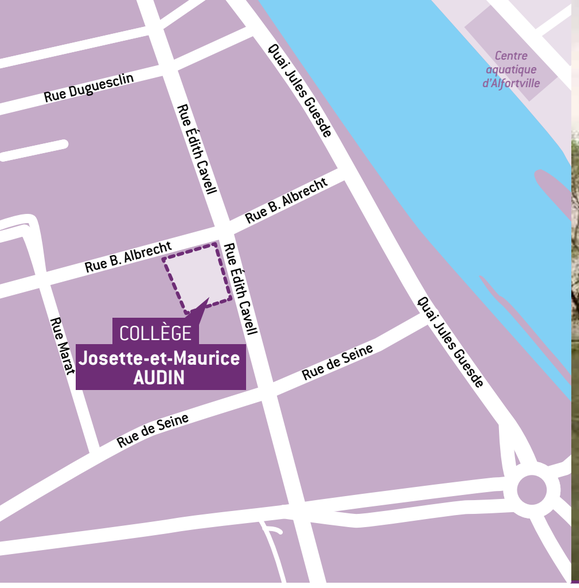

Rentrée prévue en **septembre 2019**

24 **millions d'euros investis par le Département** pour la construction du collège et du gymnase.

En septembre prochain, les collégiens du secteur vont pouvoir profiter de ce nouvel établissement. Le collège Josette-et-Maurice-Audin (anciennement nommé collège Seine-Gare), en cours de finition, sera le premier équipement à « sortir de terre » dans cette zone en pleine mutation.

Un cahier des charges exigeant

Pour la réalisation de ce collège, le Département a imposé un cahier des charges exigeant au niveau des performances sur le plan environnemental. Ainsi, il est prévu que le bâtiment fasse l'objet d'une double certification HQE (haute qualité environnementale) et d'une labellisation « bâtiment biosourcé » (utilisation de matériaux d'origine biologique). Ce bâtiment sera performant d'un point de vue fonctionnel, environnemental et énergétique, et ceci de façon durable dans le temps.
Pour atteindre ces objectifs, une procédure de « conception-réalisation » a été attribuée à un groupement. L'avantage d'une telle démarche repose sur une réflexion globale : ne pas penser uniquement au collège le jour de son ouverture, mais intégrer sa gestion et ses performances sur les années à venir.

650 élèves attendus

6 780 m² de locaux

Dans le cadre du groupement formé avec l'entreprise Demathieu Bard, Rudy Ricciotti est l'architecte qui a remporté le marché pour la construction du collège. Réputé internationalement pour ses réalisations architecturales, il répond à nos questions.

Ce collège est la première opération de construction dans ce quartier en pleine mutation. Cela a-t-il eu une importance dans votre réflexion ?

Rudy Ricciotti : Être le premier bâtiment sur une zone d'aménagement concerté (ZAC) est une contrainte en soi : **il faut imaginer ce que pourra être le futur environnement construit,** proche ou lointain. Pour cela, nous avons travaillé en bonne intelligence avec l'aménageur de la ZAC et de la ville. Mais être le premier, c'est également accepter que le voisinage d'autres bâtiments proches se détermine et se précise, alors que le collège lui-même est en train de se construire.

Un collège s'adresse avant tout à des utilisateurs adolescents. Est-ce un public particulier ?

R. R. : J'ai construit tous les types d'équipements d'enseignement, de la crèche à la bibliothèque universitaire… Le collège est le lieu où l'expérimentation est la plus possible et nécessaire. Le lieu où se traduit le mieux l'évolution de notre société. Peut-être le lieu de la remise en question de nos assurances. L'adolescent qui évolue dans un collège ne doit pas être considéré comme un « utilisateur » : un collège n'est pas un produit de consommation (comme on le ferait pour un parc d'attractions). **Le collège est un outil pédagogique ; il faut que les espaces imposent le respect des individus dans toute leur complexité, du vivre ensemble.**

Rudy Ricciotti
en quelques mots

Architecte et ingénieur, Grand prix national d'architecture en 2006, Médaille d'or de l'Académie d'architecture, Rudy Ricciotti est représentatif de cette génération d'architectes qui allient puissance de création et véritable culture constructive.

Pionnier et ambassadeur du béton, il valorise les bétons innovants dans des réalisations marquantes telles que la passerelle de la Paix à Séoul (2002), le centre chorégraphique national à Aix-en-Provence (2006), le musée Jean-Cocteau à Menton (2011), le département des Arts de l'Islam au Louvre (2012), le musée des civilisations d'Europe et de Méditerranée (MUCEM) à Marseille (2013), le stade Jean-Bouin à Paris (2013), le pont de la République à Montpellier (2014), le centre international d'Art et de culture à Liège en Belgique (2016), ou encore la bibliothèque humaniste de Sélestat (2018).

Vous vous êtes tourné vers un choix architectural très urbain, très minéral. Pourquoi ?

R. R. : Le choix urbain s'impose, **c'est bien un morceau de ville qui est construit ici,** un morceau dense. Toutefois, les bâtiments répondent à un objectif d'utilisation élevée de matériaux biosourcés [NDLR : matériaux d'origine biologique tels que le béton de chanvre utilisé pour la construction du gymnase par exemple]. Par ailleurs, le bâtiment principal aura ses terrasses totalement plantées (sans équipements techniques).